

CONSEIL MUNICIPAL Du 29 mars 2011

COMPTE RENDU

(Synthèse des décisions et débats)

Sur convocation en date du 23 mars 2011, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 29 mars 2011, à 20h 30, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard PERRET, le Maire.

Etaient présents, Mesdames, Messieurs

BOUCHER Jean-Paul	CONNORD Odile	MORIN Philippe
BREVET Michel	GOUJON Maryse	PAUGET Isabelle
CADEL Marielle	JANODY Patrice	PELLET Jean-Claude
CHANEL Carine	JOBAZET Jean-Louis	PERRIN Annie
CHARNAY Pierre	JOLY Philippe	PERROUD Patrice
CHATARD Christian	LAUPRETRE Patrick	RIBOT Noëlle
CHENE Nicole	LAURENT Claude	SAUCOURT Elvire
CHEVILLARD Jean-Luc	MERLE Emmanuelle	
COLIN Anne-Sophie	MICHON Philippe	

Etaient absents excusés : Mesdames, Messieurs :

CHESNEL Françoise a donné pouvoir à RIBOT Noëlle
CLEMENT Catherine a donné pouvoir à JOBAZET Jean-Louis
MEILLON Yves a donné pouvoir à PERROUD Patrice.

Secrétaire de séance : Anne Sophie COLIN

Date d'affichage : Mardi 05 avril 2011

En préambule, Mr. le maire a donné la parole à Mr. Claude LAURENT, 1^{er} adjoint au maire délégué aux finances.

Celui-ci a salué le nouveau Conseiller Général du canton en la personne de Bernard PERRET, le Maire de Viriat. Il a expliqué que c'est une belle victoire et que la qualité des campagnes des deux candidats en lice au second tour a été remarquable. Le taux de participation de 55%, bien qu'il reste insatisfaisant, est meilleur que celui réalisé au niveau national. La campagne de Mr. PERRET, basée sur un travail de proximité et des projets précis, a su mobiliser les électeurs ; peut-être parce qu'il s'est battu pour un projet et non pour un siège. Reprenant les mots du Conseiller Général, il a ajouté que la « la politique est belle » pour ceux qui respectent l'homme et la démocratie.

L'Assemblée a applaudi.

Mr. le Maire, Conseiller Général, a remercié cette très sympathique ovation. Il a rapporté qu'il a mené cette campagne les yeux dans les yeux avec les électeurs et que ce qui est important est le chemin parcouru, les convictions partagées et les idées échangées. Il a rappelé que c'est une victoire collective, due à l'implication de beaucoup de personnes qui autour de lui se sont investies. Il a dédié cette victoire à tous ceux qui l'ont épaulé.

Il a aussi expliqué qu'il souhaite maintenant effectuer son mandat autour de 3 orientations :

- la proximité avec la population, avec la mise en place de permanences ouvertes à tous,
- les intérêts du canton et les projets des communes,
- l'élaboration des grandes politiques départementales

Puis, il a contesté l'affirmation d'un article paru le matin même dans la presse selon laquelle il aurait été élu avec un report massif des voix du front national. Il a exposé que cet argumentaire stéréotypé et simpliste ne résiste pas à une rapide analyse. Par exemple, dans les communes de Moncet, Vandeins et Polliat, s'il avait bénéficié des voix des électeurs du FN, il aurait été largement en tête, ce qui n'a pas été le cas. Il en a donc conclu que les reports de voix sont bien plus complexes et que de tels discours tendent à éloigner les électeurs de la politique.

Enfin, il a réaffirmé que le sens de son action sera d'être fort sur ses convictions, en les basant sur de la matière et en évitant la superficialité.

Il a ensuite déclaré la séance du Conseil Municipal ouverte.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 22 février 2011 a été adopté à l'unanimité.

Mr. Jean-Luc CHEVILLARD a souhaité préciser que dans son propos concernant le bilan des lignes examiné lors de la commission transport de Bourg-en-Bresse Agglomération, il ne faut pas comprendre que la ligne 54 Pastelle est la seconde après celle de Bourg-en-Bresse, mais qu'elle présente une des plus importantes hausses du nombre de voyages effectués.

Cette précision qui touche la dernière question à l'ordre du jour « compte-rendu des travaux en cours, des syndicats intercommunaux et des commissions » ne remet pas en cause le compte-rendu de la dernière séance.

2. PRESENTATION POUR VALIDATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Claude LAURENT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Monsieur Bernard PERRET après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL	Fonctionnement		investissement		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
résultat antérieur		382 772,39	-777 451,08		-777 451,08	382 772,39
opérations réalisées sur l'exercice	-5 245 024,16	6 800 619,82	-3 787 780,56	3 901 597,88	-9 032 804,72	10 702 217,70
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>1 555 595,66</i>		<i>113 817,32</i>		<i>1 669 412,98</i>	
TOTAL	-5 245 024,16	7 183 392,21	-4 565 231,64	3 901 597,88	-9 810 255,80	11 084 990,09
<i>Résultat TOTAL</i>	<i>1 938 368,05</i>		<i>-663 633,76</i>		<i>1 274 734,29</i>	
restes à réaliser :	0,00	0,00	-1 015 804,33	231 301,00	-1 015 804,33	231 301,00
RESULTAT compris les restes à réaliser :	<i>1 938 368,05</i>		<i>-1 448 137,09</i>		<i>490 230,96</i>	

BUDGET ANNEXE assainissement	Fonctionnement		investissement		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
résultat antérieur		27 430,23		74 691,79	0,00	102 122,02
opérations réalisées sur l'exercice	-500 383,55	585 755,17	-589 922,95	354 517,47	-1 090 306,50	940 272,64
<i>Résultat de l'exercice</i>	85 371,62		-235 405,48		-150 033,86	
Total	-500 383,55	613 185,40	-589 922,95	429 209,26	-1 090 306,50	1 042 394,66
Résultat total	112 801,85		-160 713,69		-47 911,84	
restes à réaliser :	0,00	0,00	-325 372,35	218 000,00	-325 372,35	218 000,00
RESULTAT compris les restes à réaliser :	112 801,85		-268 086,04		-155 284,19	

COMPTE CONSOLIDE 2010	Fonctionnement		investissement		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
résultat antérieur	0,00	410 202,62	-777 451,08	74 691,79	-777 451,08	484 894,41
opérations réalisées sur l'exercice	-5 745 407,71	7 386 374,99	-4 377 703,51	4 256 115,35	-10 123 111,22	11 642 490,34
<i>Résultat de l'exercice</i>	1 640 967,28		-121 588,16		1 519 379,12	
Total	-5 745 407,71	7 796 577,61	-5 155 154,59	4 330 807,14	-10 900 562,30	12 127 384,75
Résultat total	2 051 169,90		-824 347,45		1 226 822,45	
restes à réaliser :	0,00	0,00	-1 341 176,68	449 301,00	-1 341 176,68	449 301,00
RESULTAT compris les restes à réaliser :	2 051 169,90		-1 716 223,13		334 946,77	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2010

VU le compte administratif 2010 approuvé,
VU les propositions de la commission finances réunie le 14 mars 2011,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats 2010 de la manière suivante :

BUDGET COMMUNAL :

Excédent de fonctionnement constaté : 1 938 368.05 €

L'affectation de ce résultat est proposée comme suit :

A l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) :	1 448 137.09 €
En report à la section de fonctionnement (002) :	490 230.96 €

BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT :

Excédent de fonctionnement constaté :	112 801.85 €
L'affectation de ce résultat est proposée comme suit :	
A l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) :	112 801.85 €

4. VALIDATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER

CONSIDERANT l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010,

VU le Compte Administratif 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5. PRESENTATION DES BUDGETS PREVISIONNELS 2011 / VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur Claude LAURENT, Adjoint au Maire délégué aux finances, a présenté les propositions de budgets communaux à l'appui d'un diaporama projeté en séance du Conseil Municipal. Les débats et les votes s'en sont suivis.

a) Vote des taux de la fiscalité locale : taxes foncières et taxe d'habitation

ENTENDU le rapport de Mr Claude LAURENT, premier adjoint au maire délégué aux finances,

VU les propositions de la commission « finances » réunie le 14 mars dernier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour la commune,

FIXE les taux des impôts fonciers et taxe d'habitation pour l'exercice 2011 à :

- taxe d'habitation : 13.37 %
- taxe foncière (bâti) : 15.04 %
- taxe foncière (non bâti) : 41.35 %

b) Budget principal de la commune

VU la présentation du projet de budget principal 2011 faite par Monsieur Claude LAURENT, Adjoint au Maire chargé des finances,

VU la proposition de la commission des finances réunie le 14 mars 2011,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (4 voix « contre », 25 voix « pour »),

APPROUVE le budget principal de la commune pour 2011 tel que présenté dans les documents joints à la présente,

PREND ACTE que :

- la section de fonctionnement s'équilibre à 6 961 295,96€
- le montant du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement se monte à : 1.798.398,05€
- la section d'investissement s'équilibre à : 8 777 162,05€
- le montant des autorisations d'emprunt est de 2 747 226,34€.

c) Budget annexe du service d'assainissement des eaux usées

VU la présentation du projet de budget annexe d'assainissement pour 2011 faite par Monsieur Claude LAURENT, Adjoint au Maire chargé des finances,

VU la proposition de la commission des finances réunie le 14 mars 2011,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget annexe du service assainissement 2011 tel que présenté dans les documents joints à la présente,

PREND ACTE que :

- la section de fonctionnement s'équilibre à 606.604,19€
- le montant du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement se monte à : 45.293,03€
- la section d'investissement s'équilibre à 2 588 815,48€
- le montant des autorisations d'emprunt est de 1 959 930,60€.

Débat :

Après la présentation des comptes administratifs et des budgets primitifs, Mr Claude LAURENT, Adjoint au maire délégué aux finances a conclu que la maîtrise des dépenses mise en œuvre depuis plusieurs exercices n'empêche pas la commune de maintenir la qualité des services à la population. En effet, en 2011, le budget principal prévoit une augmentation de la participation communale pour tous ces services. Le rôle des élus est de faire des choix judicieux sans mettre en cause les services destinés aux familles.

Mr Philippe MICHON, conseiller municipal de l'équipe minoritaire, a indiqué qu'il aurait souhaité que le budget 2011 prévoit des crédits pour donner des coûts de pouce supplémentaires, notamment dans le domaine de la sécurisation des voiries. Il a remarqué qu'en fonctionnement, les dépenses d'énergie (électricité, carburant) accusent une hausse importante et a demandé que soient envisagés d'autres moyens. En investissement, il aurait aimé savoir pourquoi le coût global de l'aménagement du Square Prosper Convert passe de 8 000€ à 12 000€ ? Notant qu'il avait posé la question en commission sans qu'il est reçu une réponse précise jusqu'à présent.

Mr le Maire a répondu qu'un effort important concernant les voiries a déjà été fait ces dernières années avec l'aménagement du centre village et la rue des Anciens Combattants, et sur de nombreux secteurs de la commune (Queutaniers, Lingeat, Les Greffets, La Neuve ...)

Mr Philippe MORIN, Adjoint au maire délégué à la voirie a ajouté qu'en 2011, un programme important est déjà envisagé avec notamment les travaux de sécurisation des carrefours et des cheminements doux (cycles et piétons) qui sont actuellement à l'étude route des Greffets. Il a précisé que si d'autres programmes sur Crangeat ou Marillat ne sont pas plus développés actuellement, ce n'est pas pour des raisons budgétaires, mais plus parce que la commission « voirie » n'a pas encore eu le temps de travailler sur ces secteurs qui présentent une problématique particulière parce qu'ils font partie des itinéraires domicile-travail. Philippe MORIN a demandé par ailleurs que le groupe minoritaire soit présent en commission voirie pour l'établissement des travaux à effectuer.

Concernant les dépenses énergétiques, il a indiqué que le parc communal de véhicules est assez ancien et qu'en accord avec les élus de la commission il est prévu d'attendre deux à trois ans pour le renouveler afin d'avoir plus facilement accès sur le marché aux véhicules électriques.

Mr. Claude LAURENT, concernant les travaux de sécurisation de voirie, a précisé que lorsque les programmes seront arrêtés, après le travail réalisé en commission, l'inscription budgétaire des crédits nécessaire est toujours possible avec l'adoption d'une décision modificative du budget (DM).

Mr. Jean-Luc CHEVILLARD, adjoint au maire délégué aux bâtiments, a fait remarquer que la hausse des consommations est surtout due à la mise en fonction de nouveaux équipements, tels que les bureaux de la police municipale, la nouvelle salle associative des Tilleuls et le gymnase des Crêts qui représente à lui seul 10% de la consommation de gaz des bâtiments communaux.

Il a ajouté que des diagnostics énergétiques ont été réalisés sur les bâtiments communaux desquels il ressort que le retour sur investissement des travaux significatifs d'amélioration et d'isolation serait de 40 ans et plus.

La commission « bâtiments » a donc décidé de n'engager de tels travaux qu'à l'occasion des programmes de réhabilitation, comme ce qui a été fait pour la salle des fêtes (ex salle haltérophilie) et la salle André Chanel.

6. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES PRIVES POUR L'ANNEE 2011

ENTENDU l'exposé de Madame Emmanuelle MERLE, adjointe au maire déléguée aux affaires culturelles,

VU les propositions de la commission réunie début mars concernant l'attribution des subventions aux organismes privés pour l'année 2011,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE les subventions 2011 aux organismes privés comme indiqué dans **les tableaux ci-joints.**

PREND ACTE que le crédit global de cette année se monte à 164 842 €.

AUTORISE le maire à mandater, liquider les dépenses correspondantes.

7. FIXATION DU TARIF DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2011

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles R.2224-19-1 à R.2224-19-11,

VU sa délibération en date du 24 décembre 2007 validant le principe de la réglementation des rejets industriels et le principe d'une redevance particulière pour ceux-ci,

VU sa délibération en date du 24 mars 2009 portant fixation de la redevance d'assainissement pour les usagers domestiques à 1.20€ et des modalités de calcul d'un coefficient de correction pour les usagers reconnus industriels selon les critères de débit et de niveau de pollution retenus,

CONSIDERANT que les habitants des quartiers de la Neuves et de la Chambière dont la redevance d'assainissement était calculée jusqu'au 31 décembre 2008, au tarif de Bourg-en-Bresse en vertu de la convention de 1974 entre les deux collectivités, devraient subir une hausse de leur redevance de près de 40% en passant sur le tarif de Viriat,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal, dans ses délibérations du 24 mars 2009 et 30 mars 2010 a fixé la redevance applicable aux habitants de la Neuve et de la Chambière de façon à échelonner le rattrapage entre les deux montants d'environ 10% par an sur 4 ans,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (4 abstentions et 25 voix « pour »)

DECIDE de ne pas augmenter la redevance d'assainissement des usagers domestiques et de la maintenir au tarif de 1.20€,

DECIDE de fixer à 1.12€ le montant de la redevance d'assainissement pour les usagers des quartiers de la Neuve et de la Chambière à compter du 1^{er} avril 11.

Débat :

Mr. Philippe MICHON, conseiller municipal de l'équipe minoritaire, a indiqué que son groupe est contre ce principe d'évolution de la redevance d'assainissement depuis le début et que leur abstention en est l'expression.

Mr. Le Maire s'est étonné de la position du groupe minoritaire qui a voté le budget 2011 et s'abstient concernant la fixation de la redevance d'assainissement qui représente, une recette importante pour ce budget. Il a ainsi fait remarquer l'incohérence de ce vote.

Mr. Claude LAURENT, adjoint au maire délégué aux finances, a exposé que la décision d'harmonisation du tarif de la redevance sur la commune se fonde sur un principe juridique d'égalité entre les citoyens d'un même territoire. Il convient donc que les habitants des quartiers de la Neuve et la Chambière rattrapent petit à petit le niveau de cotisation des habitants du reste de la commune.

8. VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION ZA N°10 A LA STE TOTAL : FIXATION DU PRIX ET MODALITES DE CESSION

VU le courrier en date du 7 janvier 2011 par lequel la société Total demande à la commune la possibilité d'acquérir la partie du bief qui se trouve dans la nouvelle emprise de sa propriété aux Greffets, parcelle cadastrée ZA 10.

VU sa délibération en date du 22 février dernier par laquelle le Conseil Municipal a approuvé principe de la cession d'une partie de la parcelle ZA 10 à la Sté TOTAL, d'une part, et a autorisé Mr. le Maire à engager les démarches permettant cette vente et notamment à solliciter l'estimation de la valeur vénale du bien auprès de France Domaine, d'autre part,

VU le rapport de France Domaine référencé DOM 2011-451V0182, daté du 23 mars 2011, estimant la valeur vénale du à la somme de 1300€,

CONSIDERANT que la Sté TOTAL s'est engagée à en assurer l'entretien, voire à réaliser un busage pour maintenir la collecte et l'écoulement des eaux pluviales,

CONSIDERANT que la Sté TOTAL s'engage à prendre à sa charge le montant des frais inhérents à cette vente,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CEDE parti de la parcelle ZA 10 à la société Total,

FIXE le prix de cette cession à l'euro symbolique,

DECIDE que tous les frais liés à cette vente, frais de géomètre, d'actes, sont à la charge de l'acquéreur,

PREND ACTE que la valeur vénale du bien estimée à 1.300€ par France Domaine est notifiée pour les seuls besoins de la publicité foncière dans le cadre d'une cession à l'€ symbolique.

AUTORISE M le Maire de procéder aux démarches et signatures permettant cette vente.

9. RAPPORT ANNUEL SUR LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT 2010

Conformément à l'arrêté ministériel du 22 juin 2007 qui demande qu'un rapport sur le fonctionnement de la gestion du réseau d'assainissement soit établi et transmis à la Direction Départementale des Territoires et à la régie de Bourg en Bresse,

Mr Patrice JANODY, conseiller municipal délégué à l'assainissement a présenté le bilan du service d'assainissement qui, pour Viriat, concerne uniquement les réseaux de collecte des eaux usées et comprend les éléments suivants :

- L'estimation de la pollution qui transite dans les canalisations.
- La synthèse des opérations d'inspection et d'entretien
- Les opérations de contrôle des branchements des particuliers
- Un point d'étape sur les travaux réalisés et sur l'avancement du programme pluriannuel

10. AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER ROUTE DE MARBOZ (RD 996), CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DE L'AIN

ENTENDU le rapport de Mr Philippe MORIN, adjoint au maire délégué à la voirie, concernant la demande des habitants de l'allée des Queutaniers pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier permettant d'augmenter la sécurité et notamment celle des enfants se rendant à l'arrêt de transport scolaire,

CONSIDERANT qu'un accord a été trouvé avec le Conseil Général de l'Ain pour réaliser, sur la RD 996, le busage du fossé dans sa partie comprise entre le chemin du Champs Jacquet et l'allée des Queutaniers (du PR 21 +910 au PR 22+130), d'une part, et un cheminement d'une largeur de 1.50 ml pour être conforme aux prescriptions des services de la direction des routes du Département,

CONSIDERANT que ces travaux d'aménagements font partis du programme de voirie 2011 et que leur financement prévu budget primitif de la commune,

VU la convention avec le conseil général gestionnaire de cette voirie définissant les conditions techniques et financières de l'opération ainsi que la gestion et la mise en place de la signalisation verticale et horizontale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M le Maire à signer la convention avec le conseil général telle que présentée ci-dessus.

Débat :

Mr. Le Maire a exposé que cette décision montre la réactivité de la commune et sa sensibilisation concernant les questions de sécurisation de la voirie publique.

11. PARTICIPATION DES PETITIONNAIRES AU RACCORDEMENT AU RESEAU DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE

ENTENDU le rapport de Mr. Jean-Luc CHEVILLARD, maire adjoint en charge de l'urbanisme,

CONSIDERANT que suite à l'autorisation d'urbanisme accordée par la commune, la réalisation du siège social pour le district de l'Ain de football a fait l'objet d'une proposition de travaux de desserte pour l'alimentation électrique de la part d'EDF.

CONSIDERANT que le pétitionnaire, sollicité, a donné son accord sur le montant des travaux à réaliser, soit l'alimentation du siège social du District de l'AIN de Football nécessitant des travaux d'extension de réseau pour un montant de 2 627.60 € TTC.

La commune de Viriat a donné son accord pour les travaux et demande le remboursement des frais occasionnés au pétitionnaire qui a donné son approbation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE le remboursement des frais occasionnés par ces travaux au pétitionnaire qui a donné son approbation, soit la somme de 2 627,60€TTC,

AUTORISE Mr. le Maire à émettre le titre de recette correspondant ainsi que toutes les pièces connexes à cette démarche.

12. QUESTIONS DIVERSES

- ***Remise gracieuse d'une pénalité liquidée à défaut de paiement de la TLE***

VU le courrier en date du 17 février dernier par lequel le Centre des Finances Publiques de Bourg-en-Bresse Municipale a transmis une demande de remise gracieuse des pénalités dues au titre d'un retard de paiement de la Taxe Locale d'Equiperment concernant le Permis de Construire n°PC45107D1058, d'un montant de 22€.

VU l'avis favorable du comptable public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE la remise gracieuse de la pénalité d'un montant de 22€ liquidée à défaut de paiement à la date d'exigibilité de la TLE aux pétitionnaires du permis de construire visé ci-dessus,

AUTORISE Mr. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

13. COMPTE RENDU DES TRAVAUX EN COURS, DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX, DES COMMISSIONS, DE L'AGGLO

Mr. Philippe MORIN, adjoint au maire délégué à la voirie a rapporté que les travaux de construction du siège du District de football ont démarré. Il a informé par ailleurs que la vente du terrain à l'entreprise DICOPLAIT a été signée lundi 30 mars et que les travaux de réalisation de la voirie d'accès et des réseaux débiteront très rapidement après les résultats des essais de sol.

A ce sujet, **Mr. Le Maire** a indiqué qu'il souhaite inviter les dirigeants de DICOPLAIT à présenter l'activité de leur entreprise lors d'un prochain Conseil Municipal.

Mr. Michel BREVET, adjoint au maire délégué aux affaires sportives, a déclaré que les travaux de restructuration du gymnase des Carronniers, dédié aux sports avec ballon, sont à ce jour terminés ; le passage de la commission de sécurité a donc été sollicité.

Mme Odile CONNORD, adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires, a informé que Christelle BROQUELAIRE, coordinatrice enfance-jeunesse, actuellement indisponible, a été remplacée par Mlle Charlotte MERLE, jeune diplômée de l'animation qui a déjà travaillé bénévolement auprès du service et est actuellement en recherche d'un poste dans son domaine de compétence.

Elle a par ailleurs rappelé que le prochain nettoyage de printemps aura lieu le samedi 9 avril 2011. Elle a annoncé que le Conseil Municipal des Enfants souhaite organiser une collecte de produits d'hygiène, de couvertures et sacs de couchage pour les personnes sans domicile fixe, d'une part, et s'investir dans une action en solidarité avec les enfants du Japon, d'autre part. Des contacts ont doré et déjà été pris avec la Croix Rouge japonaise pour échanger des dessins et des écrits entre les enfants des deux pays par l'intermédiaire des écoles.

Puis elle a informé l'Assemblée que les pré inscriptions des élèves dans les écoles publiques débutent en avril. Les parents des enfants nés en 2008 et des élèves qui changent d'établissement doivent prendre rendez-vous auprès de la mairie. Considérant le nombre d'enfants potentiellement inscrits à la prochaine rentrée, l'ouverture d'une 6^{ème} classe à l'école maternelle est envisagée par l'Inspection d'Académie.

Mme Emmanuelle MERLE, adjointe au maire déléguée aux affaires culturelles, a informé que le carnaval organisé le 26 mars dernier avec les enfants de la commune a chassé l'hivers. Un beau spectacle a clôturé cette après-midi. Cette manifestation sera à renouveler.

Mr Patrice JANODY, conseiller municipal délégué à l'assainissement, a expliqué qu'un plan des travaux d'extension de réseau prévu quartiers Lingeat, Champ Jacquet et La vigne a été distribué sur table lors de cette séance du Conseil Municipal pour l'information de tous les membres.

Mr Philippe MICHON, conseiller municipal de l'équipe minoritaire, a rapporté qu'il a entendu parler de la fermeture du bureau de poste de VIRIAT ; si cette information était vérifiée, ce serait dommageable pour la commune.

Mr le Maire a répondu que cette information n'est pas parvenue jusqu'à lui, qu'il ne peut donc la confirmer mais qu'il rejoint tout à fait l'avis de Mr MICHON sur cette question. Si cette information était vérifiée, il réagirait pour garder un bureau de poste sur VIRIAT.